

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20221205-DEL21-20222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 21 - 2022

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 05 décembre à 10 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY, Madame Alexandrine FRAISSE, Madame Huguette PASCAL ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SOUVETON.

OBJET : ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Oùï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

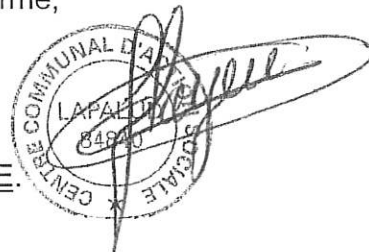
A l'unanimité,

- **DÉSIGNE**, secrétaire de séance, Monsieur Daniel SOUVETON.

Date de convocation :	28/11/2022
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Daniel SOUVETON.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Souveton", written in a cursive style.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20221205-DEL22-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 22-2022

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 05 décembre à 10 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY, Madame Alexandrine FRAISSE, Madame Huguette PASCAL ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SOUVETON.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'Assemblée que le procès-verbal des délibérations de la séance du 21 septembre a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration lors de l'invitation à la séance ordinaire du 05 décembre 2022.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022.

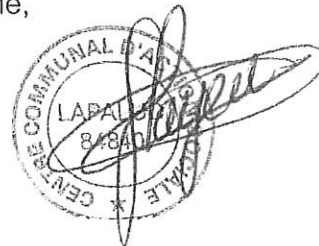
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Oùï l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022.

Date de convocation :	28/11/2022
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Daniel SOUVETON.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel Souveton", written in a cursive style.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20221205-DEL23-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 23-2022

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 05 décembre à 10 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY, Madame Alexandrine FRAISSE, Madame Huguette PASCAL ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SOUVETON.

OBJET : APPROBATION DE LA MISSION DE LIEN SOCIAL DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE – ANNÉE 2023

Rapporteur : Madame Sylvie BONIFACY

La loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, a confié au Président du Département la responsabilité de l'orientation pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA et a conforté le Département comme chef de file de la politique d'insertion pour des publics dont les situations de précarité impliquent des réponses adaptées.

Pour définir ces politiques et assurer leur mise en œuvre de manière coordonnée, le Département a établi un Programme Départemental d'Insertion et de l'emploi (PDIE 2022-2026 adopté par délibération n°2022-107 du 25 mars 2022.

D'autre part, par délibération n°2017-392 du 22 septembre 2017, le Conseil Départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement l'axe 3-2 dans lequel il s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire en prévenant les situations de fragilité.

De par ses missions d'aides et d'actions sociales de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale participe à cette politique départementale.

Considérant que le maillage territorial est essentiel pour assurer un service public de l'insertion de proximité au bénéfice d'un public qui connaît en général des difficultés de mobilité encore plus prégnantes que les autres usagers, il propose de porter à nouveau un projet de mission de lien social de proximité dans le cadre du Revenu de Solidarité Active pour l'année 2023.

Son action se caractériserait par l'accueil physique ou en distanciel des bénéficiaires RSA pour leur favoriser l'insertion, l'emploi et l'accès aux droits, assurer un lien social de proximité et répondre à leurs problématiques : urgences (notamment alimentaires et sociales), relais vers le référent RSA, élection de domicile, écoute, prévention, veille, informations et orientations (logement, insertion professionnelle, retour à l'emploi...).

Par délibération n°2022-289 du 24 juin, le Conseil Départemental de Vaucluse a alloué au CCAS, au titre de l'année 2022, une subvention de 980,00 euros associée à une convention de partenariat pour une mission de lien social de proximité.

Le rapporteur propose de renouveler le partenariat du CCAS avec le Conseil Départemental dans les mêmes conditions et d'effectuer une demande de subvention financière pour la campagne 2023, pour un montant identique de 980,00 euros : budgétairement, elle se ventilerait en aides financières, aides exceptionnelles et documentation générale et technique etc

Les membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet « Mission de lien social de proximité dans le cadre du dispositif du Revenu de Solidarité Active » pour l'année 2023,

AUTORISE le Président à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

Date de convocation :	28/11/2022
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Daniel SOUVETON.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel Souveton", written in a cursive style.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Arrondissement
d'AVIGNON

Commune de LAPALUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUSE
07 DEC. 2022
BUREAU DU COURRIER

N° 24-2022

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 05 décembre à 10 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY, Madame Alexandrine FRAISSE, Madame Huguette PASCAL ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SOUVETON.

OBJET : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE PRÉSIDENT – COMPTE RENDU DES PRESTATIONS ATTRIBUÉES, DES ÉLECTIONS DE DOMICILE DÉLIVRÉES ET DES DÉCISIONS PRISES DU 01 SEPTEMBRE 2022 AU 18 NOVEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°08 du 31 juillet 2020 relative aux délégations consenties à Monsieur le Président,

Monsieur le Président invite les membres du Centre Communal d'Action Sociale à prendre connaissance des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions qui ont été prises du 01 septembre 2022 au 18 novembre 2022 :

ATTRIBUTION DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
11/10/2022	50.00€	Procédure d'urgence à la demande d'une famille dans l'attente de rencontrer un travailleur social - Bon de secours attribué pour des achats alimentaires.

ÉLECTIONS DE DOMICILE - article L.264-2 du CASF

	Observations
Domiciliation n°4	Résiliation de la domiciliation – l'intéressé ne s'est plus présenté depuis plus de 3 mois et n'a pas renouvelé sa domiciliation.
Domiciliation n°6	Renouvellement de la domiciliation accepté pour un an - - jusqu'au 07/09/2023.
Domiciliation n°9	Demande de résiliation de l'intéressé – prise de location d'un logement individuel – fin de la domiciliation au 13/11/2022.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Date	Numéro	Objet de la Décision
26/09/2022	CCAS-DEC-2022-03	Convention de partenariat entre le CCAS de Lapalud et l'Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires PACA.

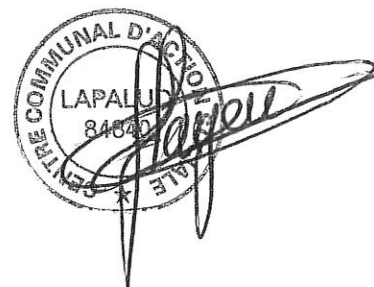
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

- **PREND ACTE** de l'attribution de la prestation pour procédure d'urgence, de deux résiliations et d'un renouvellement d'élection de domicile et d'une décision du Président sur la période du 01 septembre 2022 au 18 novembre 2022 par le Président.

Date de convocation :	28/11/2022
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	10
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



Le Secrétaire de Séance,

Daniel SOUVETON.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DS", written over several horizontal lines.